



Délibération n° 2018-043
Comité syndical du 7 décembre 2018

DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PARTENARIAT 2014-2020

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 7 décembre 2018 à 14h00, au siège du Conseil Départemental du Finistère à Quimper

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

- Nombre de délégués titulaires présents : 15
 - Nombre de délégués titulaires représentés par leur suppléant : 3
- Représentant 20 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Le contrat de partenariat 2014-2020 Région-Europe-Pays porte, pour le pays de Cornouaille, sur une première enveloppe de 12,3 M€. Elle financera des projets définis autour de quatre axes prioritaires :

- « Une Cornouaille mobilisée pour l'économie et l'emploi » : agriculture et alimentation, innovation et formation...
- « Une Cornouaille maritime et touristique » : reconnaissance comme territoire de référence pour la pêche durable, affirmation de sa vocation touristique (développement nautique, valorisation du patrimoine naturel...)
- « Une Cornouaille riche de ses centralités et mobilités » : revitalisation des centres-bourgs, rééquilibrage géographique de l'offre de logements sociaux, diffusion des effets de la ligne à grande vitesse à tout le pays.
- Le développement et la modernisation de services collectifs dits "essentiels" : accueil de la petite enfance, pôles multiservices, commerces de proximité, outils culturels et sportifs...

Le Syndicat mixte peut déposer des dossiers sur les axes 2 et 3.

Deux premiers projets ont déjà fait l'objet d'une présentation et d'un avis favorable en Comité Unique de Programmation du pays Cornouaille à qui la Région a confié la coordination des différents fonds.

1. Audierne : aménagement cale carénage (Audierne), ponton (Audierne), automatisation aire de carénage (Poulgoazec)
2. Audierne : Interface Ville-Port

0135 316 01

Envoyé en préfecture le 18/12/2018
Reçu en préfecture le 18/12/2018
Affiché le **19 DEC. 2018**
ID : 029-200076669-20181207-2018_043-DE

Le Président dispose, par délibération du Comité syndical du 10 octobre 2017, d'une délégation de pouvoir générale pour solliciter des subventions à tout organisme financeur. Cependant la procédure d'instruction des demandes prévue par la Région, nécessite une délibération spécifique pour constituer les dossiers de demandes de subvention dans le cadre du Contrat de partenariat 2014-2020.

Aussi, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter un financement de la Région Bretagne dans le cadre du Contrat de partenariat 2014-2020 pour les projets suivants :

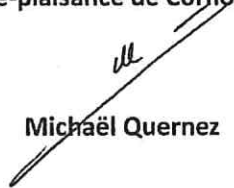
- l'amélioration des conditions de carénage et d'accueil du port d'Audierne
- les travaux d'interface ville-port à Audierne

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

DECIDE

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions de la Région Bretagne dans le cadre du Contrat de partenariat 2014-2020 pour les projets suivants :
 - o Travaux d'interface ville-port – Port d'Audierne
 - o Amélioration des équipements de carénage et d'accueil – Port d'Audierne

Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,


Michaël Quernez